



Bourse John-G.-Diefenbaker 2020

Veuillez suivre les trois étapes suivantes pour soumettre une candidature à cette bourse :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices de mise en candidature pour connaître l'objet de la bourse, les candidats et les auteurs de la mise en candidature admissibles ainsi que les autres critères d'admissibilité, le montant de la bourse, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants . Si vous avez encore des questions concernant la bourse ou le processus de mise en candidature, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de mise en candidature ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie E du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et inclus toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des arts a pris des engagements en ce qui concerne l'équité et l'inclusion, et il encourage les artistes, les groupes et les organismes de diverses cultures, des communautés de langue officielle en situation minoritaire, ainsi que les personnes sourdes ou handicapées, à soumettre une demande ou une mise en candidature. Le Conseil des arts reconnaît et affirme les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones de ce territoire, et encourage les personnes, les groupes et les organismes des Premières Nations, des Inuits, et des Métis et, à présenter une demande ou une mise en candidature à tous ses programmes. Il a établi des mesures dans tous les programmes afin de soutenir tous ces engagements.

Date limite de mise en candidature

1^{er} novembre 2019

Le formulaire de mise en candidature dûment rempli, accompagné de tous les documents d'appui requis doit être oblitéré par la poste au plus tard à la date limite. Si la date tombe une fin de semaine ou un jour férié, la date limite est reportée au jour ouvrable suivant.

Les mises en candidatures incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées par le Conseil des arts.

Renseignements supplémentaires

Luiza Pereira

Agente de programme, Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

luiza.pereira@conseildesarts.ca

prix@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 4086

ATS : 1-866-585-5559 / PRG7800F 09-19



LIGNES DIRECTRICES

Description de la bourse	<p>La bourse John-G.-Diefenbaker est financée par une dotation constituée par le gouvernement du Canada pour le Conseil des arts. Créée à la mémoire de l'ancien premier ministre John G. Diefenbaker, cette dotation a été annoncée par le premier ministre Brian Mulroney au cours de sa visite en Allemagne au printemps de 1991.</p> <p>Cette bourse est administrée par le Conseil des arts lequel jouit d'une collaboration de longue date avec le ministère des Affaires mondiales Canada et la Alexander von Humboldt Foundation de l'Allemagne. Elle est le pendant de la bourse Konrad-Adenauer, qui a été créée en 1988 par le gouvernement de l'Allemagne pour les universitaires canadiens et est administrée par la Alexander von Humboldt Foundation en collaboration avec la Société royale du Canada et l'Université de Toronto.</p> <p>La bourse John-G.-Diefenbaker est accordée chaque année et permet à un distingué chercheur allemand de réaliser des travaux de recherche au Canada et de faire de brefs séjours aux États-Unis. Bien que la recherche doit être sa principale activité pendant la période couverte par la bourse, le boursier est également encouragé à prendre part aux activités d'enseignement de l'établissement qui l'accueille et à entretenir des rapports suivis avec les milieux de la recherche du Canada et des États-Unis en visitant d'autres établissements.</p> <p>L'enseignement et les visites d'établissements visent à accroître l'incidence du séjour du boursier et à enrichir son expérience.</p> <p>Cette bourse vise à encourager les échanges entre les communautés universitaires du Canada et de l'Allemagne.</p>
Admissibilité	<p>Les candidats ne peuvent pas présenter eux-mêmes de demande de bourse : ils doivent être proposés par un département de l'établissement d'accueil du Canada (université ou institut de recherche).</p> <p>Cette bourse s'adresse aux chercheurs allemands dont la compétence exceptionnelle ressort notamment des nombreux ouvrages qu'ils ont publiés au cours des années. Elle a pour objet d'encourager la recherche dans les diverses disciplines des sciences humaines.</p> <p>Les candidats doivent être citoyens allemands et avoir une relation contractuelle ou de travail auprès d'une institution académique en Allemagne. Ils doivent avoir une bonne connaissance pratique d'au moins une des deux langues officielles du Canada. Si aucun candidat approprié n'est proposé, la bourse peut être retenue et attribuée l'année suivante.</p> <p>Un individu ne peut recevoir ce prix qu'une seule fois au cours de sa vie.</p>

<p>Période couverte et montant de la bourse</p>	<p>La bourse est accordée pour une durée de 12 mois, bien que des périodes moins longues puissent être envisagées. La période couverte par la bourse devrait commencer le 1^{er} août ou après cette date, au choix du boursier.</p> <p>Le montant de la bourse pour une année complète est de 80 000 \$CAN. L'établissement d'accueil doit se servir de ces fonds pour défrayer une partie du salaire du chercheur invité.</p> <p>Par ailleurs, une somme jusqu' à 15 000 \$CAN est offerte pour couvrir les frais de voyage à destination de l'établissement d'accueil canadien (y compris ceux de la famille immédiate du boursier pour les séjours de plus de trois mois) et des autres établissements visités au Canada et aux États-Unis.</p> <p>Le montant d'une bourse accordée pour une période moins longue correspondra à la proportion appropriée du montant prévu pour une année complète.</p>
<p>Aide à la production d'une mise en candidature</p>	<p>L'Aide à la production d'une demande contribue au paiement des services qui aident dans le processus de demande de prix ou de mise en candidature pour les personnes qui se définissent comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • artistes sourds, malentendants, handicapés ou vivant avec une maladie mentale; • artistes des Premières Nations, des Inuits ou des Métis confrontés à des obstacles linguistiques, géographiques ou culturels. <p>Pour soumettre une demande, communiquez avec l'agent responsable du prix 4 semaines avant la date limite. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante : conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire.</p>

<p>Présentation des candidatures</p>	<p>Les candidatures doivent être soumises par un département d'université ou un institut de recherche du Canada et avoir reçu l'aval du délégué de l'établissement d'accueil.</p> <p>Les auteurs de la mise en candidature doivent remplir et soumettre un formulaire de mise en candidature.</p> <p>Documents Requis</p> <p>Tous les documents soumis doivent être des originaux avec signatures originales, tel que précisé ci-dessous.</p> <p>Les auteurs de la mise en candidature doivent soumettre les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le formulaire de mise en candidature rempli; • la description du programme de recherche proposé du candidat et de ses autres activités; • le curriculum vitae à jour du candidat proposé, y compris une liste complète des publications (la distinction étant faite entre les articles revus par un comité de lecture et ceux qui ne le sont pas); • une lettre d'appui originale, signée du chef du département de l'établissement d'accueil faisant des observations sur les réalisations de recherche du candidat et son projet de recherche, de même que sur les avantages prévus de la visite proposée (pour le candidat, l'établissement d'accueil et les milieux canadiens de la recherche); • deux lettres d'appui originales, signées de spécialistes connus provenant de n'importe quel pays et évoluant dans le domaine visé par le projet de recherche. Ces lettres doivent être soumises en français ou en anglais et décrire la nature et l'importance des réalisations du candidat en matière de recherche. Si les lettres sont traduites d'une autre langue, les originaux doivent également être présentés. <p>Bien qu'il soit utile de le faire, les auteurs de la mise en candidature ne sont pas obligés de joindre les lettres d'un maximum de trois autres universités ou instituts de recherche du Canada et des États-Unis qui souhaitent inviter le candidat à donner une conférence ou à participer à diverses activités publiques ou liées à la recherche au cours de la période de validité de la bourse. Comme l'un des objectifs de cette bourse est d'encourager l'interaction entre les milieux de la recherche du Canada et des États-Unis, ces lettres permettront au comité de pairs d'évaluer la valeur de la visite au pays du candidat.</p> <p>Veillez noter que les documents requis ne vous seront pas retournés.</p>
---	---

<p>Présentation des candidatures (suite)</p>	<p>Autorisation de la mise en candidature par l'établissement d'accueil</p> <p>La signature originale de l'administrateur de la recherche de l'établissement ou de son délégué est obligatoire. Si l'auteur de la mise en candidature (chef du département) est normalement le signataire de l'établissement, un autre cadre supérieur doit signer à sa place.</p> <p>S'il autorise la mise en candidature, l'établissement atteste :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qu'il fournira au boursier les locaux à bureaux et les services de soutien requis ainsi que de l'aide et des conseils liés à la nature du travail, à l'obtention d'un visa, taxation et aux dispositions à prendre pour se loger et se rendre à destination; • qu'il accepte d'administrer une éventuelle bourse conformément aux politiques du Conseil des arts; • qu'il dégagera les fonds à l'intention du boursier retenu lorsque ce dernier aura satisfait à toutes les conditions; • qu'il avisera le Conseil des arts de tout changement au statut du boursier pendant la période de validité de la bourse. <p>La signature de l'auteur de la mise en candidature sert à confirmer que tous les renseignements fournis sont exacts et que le département visé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accepte les conditions dont est assortie la bourse; • sait que le Conseil des arts fera connaître les résultats du concours par l'intermédiaire des bureaux universitaires de la recherche environ six mois après la date limite du concours.
<p>Processus de sélection</p>	<p>L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des arts du Canada. Le bénéficiaire de la bourse John-G.-Diefenbaker sera choisi par un comité multidisciplinaire d'éminents chercheurs nommés par le Conseil des arts. Les membres du comité seront également sélectionnés de manière à tenir compte d'une juste représentation des spécialités, des genres, des générations, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones, de la diversité culturelle et régionale du pays. De nouveaux comités sont formés pour chaque concours.</p> <p>Le comité tiendra compte des réalisations du candidat, du programme de recherche proposé et de la valeur des autres activités prévues pour les milieux canadiens de la recherche.</p> <p>Toutes les recommandations du comité d'évaluation par les pairs sont finales.</p>

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

<p>Traitement de la mise en candidature</p>	<p>Présentation de la mise en candidature</p> <ul style="list-style-type: none">• Il incombe aux auteurs de la mise en candidature de fournir tous les renseignements et documents demandés.• Le Conseil des arts fondera ses décisions sur les renseignements fournis.• Seule la version originale du formulaire de mise en candidature est requise. Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée, les documents supplémentaires ne seront pas soumis au comité d'évaluation par les pairs.• Choisissez soigneusement le matériel d'appui. Les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention.• Il est important d'informer le Conseil des arts de tout changement dans vos coordonnées. Si vous avez un compte dans le portail du Conseil des arts, veuillez mettre à jour les changements directement à partir de votre compte. <p>Consultez le formulaire de mise en candidature pour obtenir des directives sur la façon de présenter votre mise en candidature et les documents requis.</p> <p>La déclaration de l'auteur de la mise en candidature et l'acceptation du candidat doivent être soumises sur papier avec une signature originale à l'encre.</p> <p>Délai de réponse</p> <p>Le boursier sera avisé de la décision du Conseil des arts par écrit, environ six mois après la date limite du concours. Le Conseil des arts avisera également tous les auteurs de la mise en candidature par écrit du résultat final de leur nomination. Exception faite du boursier, le Conseil des arts ne communiquera pas avec les candidats pour leur faire part des résultats.</p> <p>Les boursiers et les auteurs de la mise en candidature ne peuvent pas révéler les résultats du concours avant que le Conseil des arts n'en fasse l'annonce officielle.</p> <p>Gagnants des années précédentes</p> <p>Veuillez visiter le site web du Conseil des arts au conseildesarts.ca pour la liste cumulative des gagnants des années précédentes.</p>
--	--

<p>Renseignements personnels</p>	<p>Les renseignements personnels inscrits sur cette demande seront utilisés à des fins opérationnelles ou pour la prestation de programmes, de services ou autres activités du Conseil des arts.</p> <p>Le Conseil des arts pourrait partager des renseignements personnels provenant de demandes de subventions ou de candidatures pour des prix, sur une base confidentielle, avec des institutions gouvernementales et d'autres organismes de financement des arts et des industries culturelles. Le cas échéant, seuls votre nom, vos coordonnées, votre champ de pratique et la description de votre projet seront partagés. Ces renseignements sont utilisés pour la recherche, la reddition de compte, la planification et l'évaluation de programmes, pour des occasions de réseautage et des occasions économiques, de même que pour répondre à des requêtes du gouvernement fédéral. Pour en savoir davantage sur la façon dont vos renseignements personnels sont protégés, consultez l'énoncé de confidentialité sur notre site web à conseildesarts.ca/a-propos/responsabilite-publique/enonce-de-confidentialite.</p>
<p>Conditions rattachées à cette bourse</p>	<p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la bourse si la mise en candidature est retenue. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p>Une fois avisés, les récipiendaires doivent confirmer leur intention d'accepter la bourse et convenir de ne pas divulguer les résultats du concours tant que le Conseil des arts n'en aura pas fait l'annonce officielle.</p> <p>Tous les documents d'appui soumis deviendront la propriété du Conseil des arts et pourront servir à des fins de publicité ou de promotion liée à la bourse.</p> <p>Les récipiendaires doivent accepter que leur photo et tout renseignement public à leur sujet soient utilisés pour la promotion de la bourse et à d'autres fins promotionnelles du Conseil des arts. Ils doivent en outre accepter de participer pleinement à toutes les activités promotionnelles, y compris les entrevues pour les médias, les cérémonies, les réceptions et d'autres événements connexes.</p> <p>Paiement de la bourse</p> <p>La bourse sera versée à l'établissement d'accueil, qui sera chargé d'administrer les fonds et de faire rapport sur son utilisation au Conseil des arts, conformément aux lignes directrices.</p> <p>L'établissement ne pourra recevoir les fonds tant que tous les rapports finaux qui auraient dû être remis pour les subventions et les prix du Conseil des arts n'ont pas été soumis et approuvés.</p> <p>Exigences relatives à la production des rapports</p> <p>Le boursier est tenu de soumettre, dans les trois mois suivant la fin de la période de validité de la bourse John-G.-Diefenbaker, un rapport sur les travaux réalisés grâce à celle-ci. Ce rapport doit décrire l'incidence qu'a eue la bourse sur la carrière du boursier et la mesure dans laquelle elle l'a aidé à atteindre les objectifs fixés pour son projet.</p> <p>De plus, l'établissement d'accueil doit soumettre, dans les trois mois suivant la fin de la période de validité de la bourse, un compte-rendu financier vérifié complet et un rapport sur le séjour du boursier au Canada.</p>



Bourse John-G.-Diefenbaker 2020

- Le Conseil des arts exige une seule copie de ce formulaire de demande.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit.
- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.
Les renseignements personnels fournis dans ce formulaire de mise en candidature ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

PARTIE A1 – IDENTIFICATION (à remplir par l'auteur de la mise en candidature)

Identification de l'auteur de la mise en candidature : Mme M Autre _____

Nom

Département ou école

Établissement

Adresse postale :

Rue et numéro d'appartement/de bureau

Ville

Province ou territoire

Code postal

Téléphone

Téléphone

Site web

Courriel

Identification du candidat : Mme M. Autre _____

Nom

Département ou école

Établissement

Adresse postale :

Rue et numéro d'appartement/de bureau

Ville

Province ou territoire

Code postal

Téléphone (résidence – inclure l'indicatif du pays et l'indicatif régional) Téléphone (bureau - inclure l'indicatif du pays et l'indicatif régional)

Site web

Courriel

PARTIE A2 – TITRE ET OBJET DU PROJET DE RECHERCHE PROPOSÉ

Titre du projet de recherche proposé :

Objet :

PARTIE A3 – AUTORISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'administrateur de la recherche de l'établissement (ou son délégué) doit signer ci-dessous afin de confirmer que l'établissement consent à administrer la bourse selon les conditions décrites dans les lignes directrices de mise en candidature. (Le salaire et les frais de déplacement du boursier seront versés à l'établissement d'accueil plutôt que directement au boursier.)

Nom

Titre

Établissement

Signature

PARTIE A4 – DÉCLARATION DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE

Je permets au Conseil des arts d'ajouter mon nom, mon adresse et courriel à sa liste d'envoi :

(Seul le Conseil des arts utilisera cette information, entre autres pour les sondages.) Oui Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts en : français anglais

À titre de l'auteur de la mise en candidature pour la bourse John-G.-Diefenbaker 2020,

- j'ai lu attentivement les critères liés aux bourses, qui sont décrits dans les lignes directrices de mise en candidature, et atteste que la personne proposée y satisfait;
- j'accepte les conditions rattachées à ces bourses et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts du Canada;
- je reconnais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.
- j'informerai le candidat du résultat de cette mise en candidature.

Je confirme que les renseignements fournis dans ce formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature (**une signature originale à l'encre est requise**)

Date

PARTIE B – LETTRES D'APPUI RÉDIGÉES PAR DES EXPERTS

Deux lettres d'appui (en français ou en anglais) peuvent être soumises à l'appui de cette candidature. Des renseignements sont fournis dans les lignes directrices. Les auteurs de la mise en candidature doivent s'assurer que les lettres sont jointes au dossier.

1)

Nom

Département ou école

Établissement

Adresse

Téléphone

Courriel

2)

Nom

Département ou école

Établissement

Adresse

Téléphone

Courriel

PARTIE C - ACCEPTATION DE LA MISE EN CANDIDATURE (à remplir par le candidat proposé)

Je permets au Conseil des arts d'ajouter mon nom et mon adresse et courriel à sa liste d'envoi :
(Seul le Conseil des arts utilisera cette information, entre autres pour des sondages.) Oui Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts en : français anglais

Veillez apposer votre signature ci-dessous pour accepter la mise en candidature et confirmer les énoncés suivants :

En tant que candidat proposé pour la bourse John-G.-Diefenbaker 2020,

- je suis citoyen allemand et j'ai une relation contractuelle ou de travail auprès d'une institution académique en Allemagne;
- je comprends et j'accepte les conditions du concours et de la bourse, telles qu'elles sont décrites dans les lignes directrices de mise en candidature et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts;
- je sais que le Conseil des arts est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices de mise en candidature.

Si je reçois la bourse,

- j'accepte que toute la documentation soumise devienne la propriété du Conseil des arts, qui pourra s'en servir à des fins de publicité ou de promotion liée à la bourse;
- j'accepte que ma photo et des renseignements publics sur ma carrière et des activités connexes me concernant soient utilisés pour la promotion de la bourse et à d'autres fins promotionnelles du Conseil des arts;
- j'accepte de participer pleinement aux activités qui y sont rattachées, notamment des entrevues pour les médias, des cérémonies, des réceptions et d'autres événements connexes;
- j'accepte de garder les résultats confidentiels jusqu'à la date de l'annonce publique.

Signature du candidat (**une signature originale à l'encre est requise**)

Date

PARTIE D – DOCUMENTS REQUIS

L'auteur de la mise en candidature doit également soumettre les documents requis suivant avec le formulaire de mise en candidature. Les documents requis ne seront pas retournés.

- le formulaire de mise en candidature rempli

Les documents suivants seront transmis au comité d'évaluation par les pairs :

Tous les documents d'appui doivent être des originaux avec des signatures originales, tel que précisé ci-dessous.

- la description du programme de recherche proposé du candidat et de ses autres activités;
- le curriculum vitae à jour du candidat proposé, y compris une liste complète des publications (la distinction étant faite entre les articles revus par un comité de lecture et ceux qui ne le sont pas);
- une lettre d'appui originale, **signée** du chef du département de l'établissement d'accueil faisant des observations sur les réalisations de recherche du candidat et son projet de recherche, de même que sur les avantages prévus de la visite proposée (pour le candidat, l'établissement d'accueil et les milieux canadiens de la recherche);
- deux lettres d'appui originales, **signées** de spécialistes connus provenant de n'importe quel pays et évoluant dans le domaine visé par le projet de recherche. Ces lettres doivent être soumises en français ou en anglais et décrire la nature et l'importance des réalisations du candidat en matière de recherche. Si les lettres sont traduites d'une autre langue, les originaux doivent également être présentés.

Bien qu'il soit utile de le faire, les auteurs de la mise en candidature ne sont pas obligés de joindre les lettres d'un maximum de trois autres universités ou instituts de recherche du Canada et des États-Unis qui souhaitent inviter le candidat à donner une conférence ou à participer à diverses activités publiques ou liées à la recherche au cours de la période de validité de la bourse. Comme l'un des objectifs de cette bourse est d'encourager l'interaction entre les milieux de la recherche du Canada et des États-Unis, ces lettres permettront au comité de pairs d'évaluer la valeur de la visite au pays du candidat.

Instructions pour la soumission du matériel d'appui écrit

- Le matériel écrit peut être soumis sur une clé USB, CD, DVD ou sur papier.
- Les fichiers sur une clé USB, CD ou DVD doivent être en format : pdf, .doc, .docx, .txt ou .rtf.
- N'utilisez pas de signe de ponctuation, d'espaces ni de caractères spéciaux dans les noms de fichiers qui ne doivent pas comprendre plus de 45 caractères.
- Évitez les formats inhabituels car les documents pourraient être difficiles à lire.

Tous les documents envoyés par la poste doivent être soumis :

- imprimés d'un seul côté;
- sur des feuilles distinctes de papier **blanc** (format lettre 8 ½ po x 11 po);
- avec une police de couleur **noire** d'au moins 11 points;
- avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés).

PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint tous les documents requis. Assurez-vous d'écrire le nom du candidat sur tous les documents que vous soumettez.

Vous devez joindre la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre indiqué ci-dessous.

- Partie A1 – Identification
- Partie A2 – Titre et objet du projet de recherche proposé
- Partie A3 – Autorisation de l'établissement
- Partie A4 – Déclaration de l'auteur de la mise en candidature (une **signature originale** est requise)
- Partie B – Lettres d'appui rédigées par des experts
- Partie C – Acceptation de la mise en candidature (une **signature originale** est requise)

Partie D – Documents requis

- Une description du programme de recherche proposé du candidat et de ses autres activités
- Le curriculum vitae à jour du candidat proposé
- Une lettre d'appui originale, **signée** du chef du département de l'établissement d'accueil
- Deux lettres d'appui originales, **signées** de spécialistes connus

Facultatif

- Les lettres d'un maximum de trois autres universités ou instituts de recherche du Canada et des États-Unis qui souhaitent inviter le candidat

Envoyez votre mise en candidature à l'adresse suivante :

Par la poste :

Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Par service de messagerie :

Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, 2^e étage
Ottawa (Ontario) K2P 1L4